

Décision Générale colonial

Décision n° 913 Sureté.

n° 913

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 19 août 1949
Numéro JO n° 8 du 31/08/1949	Date du numéro 31 août 1949

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 390 du 29 mars 1947 est et demeure rapportée. Le commis 10° échelon Abdi 1 djauma Boni est licencié de son emploi, pour compter du 1 août 1949, pour faute professionnelle grave dans l'exercice de ses fonctions.